

DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT À TITRE D'ACOMPTE SUR LES REVENUS DE CERTAINS PRODUITS DE PLACEMENT À PERCEVOIR EN 2014 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

(À formuler avant le 30 novembre 2013 - article 242 quater du Code Général des Impôts)

Numéro de compte :

Je (Nous) soussigné(e/s)

M. Mme Mlle

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

Conjoint ou partenaire d'un PACS soumis à imposition commune :

M. Mme Mlle

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

ainsi que les personnes à charge mineures et/ou majeures composant mon (notre) foyer fiscal :

M. Mme Mlle personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

M. Mme Mlle personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

M. Mme Mlle personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

M. Mme Mlle personne mineure (représentée par le demandeur) personne majeure

NOM Prénom

Né(e) le à

demeurant à

Qualité du Signataire (si personne majeure) :

Résident(s) de France au sens de la législation fiscale,

atteste(ons) sur l'honneur **sous ma (notre) propre et entière responsabilité** remplir les conditions pour bénéficier en 2014 de la dispense du prélèvement à titre d'acompte sur les revenus de certains produits de placement (24 % sur les intérêts et 21 % sur les dividendes) selon les indications fournies ci-après :

Le revenu fiscal de référence de 2012 figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2013 du foyer fiscal auquel j'appartiens (nous appartenons) est inférieur à 25.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf ou 50.000 euros pour un couple soumis à imposition commune ; je/nous demande(ons) à être dispensé(e/s) du prélèvement à titre d'acompte **sur les intérêts** *.

Si l'un des signataires est entrepreneur individuel, il reconnaît avoir été informé que la demande de dispense s'appliquera aux comptes détenus à titre privé comme à titre professionnel.

Le revenu fiscal de référence de 2012 figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2013 du foyer fiscal auquel j'appartiens (nous appartenons) est inférieur à 50.000 euros pour un célibataire, divorcé ou veuf ou 75.000 euros pour un couple soumis à imposition commune ; je/nous demande(ons) à être dispensé(e/s) du prélèvement à titre d'acompte **sur les dividendes d'actions** et revenus distribués **.

* Intérêts, et produits de toute nature de fonds d'Etat, obligations, titres participatifs, bons et autres titres de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants, notamment les intérêts de comptes sur livret et de dépôts à terme ...

** Revenus distribués mentionnés aux articles 108 à 117 bis et 120 à 123 bis du Code Général des Impôts relatifs notamment aux distributions de dividendes.

**DEMANDE DE DISPENSE DU PRÉLÈVEMENT À TITRE D'ACOMPTE SUR LES
REVENUS DE CERTAINS PRODUITS DE PLACEMENT À PERCEVOIR EN 2014
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -**

(À formuler avant le 30 novembre 2013 - article 242 quater du Code Général des Impôts)

Je (Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) que cette demande de dispense s'applique de façon irrévocable aux revenus payés en 2014 pour **tous mes(nos) comptes concernés détenus à la Caisse régionale de** **(comptes individuels détenus par les personnes signataires ou comptes joints entre personnes représentées ou signataires composant mon (notre) foyer fiscal)**, ainsi qu'à tout produit ou compte similaire ouvert dans la même Caisse régionale postérieurement à la date de la présente attestation. Cette demande ne concerne pas les comptes détenus dans d'autres établissements bancaires ou Caisses régionales. Elle ne couvre les comptes codétenus avec des personnes n'appartenant pas au même foyer fiscal que si tous les codétenteurs de ces comptes ont présenté une demande de dispense.

Je (Nous) reconnais(sons) être informé(e/s) des sanctions applicables aux contribuables ayant fourni irrégulièrement une attestation à leur établissement payeur afin d'être dispensés du paiement de ces prélèvements (amende égale à 10 % du montant des prélèvements pour lesquels la demande de dispense a été formulée à tort). Je (Nous) reconnais(sons) que **cette attestation ne produit d'effet que pour les revenus perçus pendant l'année qu'elle vise.**

J'ai (Nous avons) remis une copie de mon (notre) avis d'imposition - FACULTATIF.

Le demandeur	Le conjoint ou partenaire d'un PACS (facultatif pour les comptes joints entre époux ou partenaires d'un PACS)
NOM Prénom	NOM Prénom
Fait le	Fait le
À	À
Signature	Signature

Les personnes mineures appartenant au foyer fiscal		
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
Fait le	Fait le	Fait le
À	À	À
Signature du représentant	Signature du représentant	Signature du représentant

Les personnes majeures appartenant au foyer fiscal		
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
Fait le	Fait le	Fait le
À	À	À
Signature	Signature	Signature

Les informations recueillies ci-dessus par la Caisse régionale de en qualité de responsable de traitement sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre demande. Le défaut de communication de celles-ci dans les délais prévus rendra impossible la mise en place de la dispense objet de la présente demande. Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale ; en aucun cas elles ne sont utilisées à d'autres fins. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur leurs données. Ce droit peut s'exercer en écrivant par lettre simple à la Caisse régionale. Les frais de timbre seront remboursés sur simple demande.